

Procès-verbal réunion de conseil Municipal du 14 janvier 2026

Convocations adressées le 8 janvier 2026

Etaient présents: LELIEVRE GRAND FOUBERT LEBOUÇ CHANOT DELAUNAY FERAULT PICHÉREAU

Absents : DUVAL GUYONNET-PAYEL LAMBERT FLANDRIN

**- Approbation du procès-verbal du 17/12/2025**

Décision: **approuvé à l'unanimité**

**- Adhésion au groupement d'achat d'électricité de Territoires Énergie Mayenne**

TEM va lancer prochainement un groupement d'achat de fourniture d'électricité pour une livraison à partir de 2028. Il convient de délibérer afin d'approuver l'adhésion au groupement de commande, d'approuver la participation à la passation de marchés groupés.

Décision: **approuvé à l'unanimité**

**- Désignation des entreprises retenues dans le marché de rénovation énergétique de l'École M. Mike CHANOT n'a pas pris part à cette délibération et s'est retiré de la salle**

L'architecte est venu en Mairie présenter le rapport d'appel d'offres.

M. Le Maire vous propose de valider le RAO ci-joint.

N.

**LOT 1 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR-PEINTURE**

- entreprise DURAND pour un montant de 58.770,37 HT

**LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC**

- entreprise LALANDE pour un montant de 9.057,00 HT

**LOT 3 : COUVERTURE**

-entreprise M3CK pour un montant de 11.068,98 HT

**LOT 4 : ISOLATION-DOUBLAGES**

- entreprise LALANDE pour un montant de 10.360,00 HT

**LOT 5 ELECTRICITE**

-entreprise YAN ELEC pour un montant de 6.646,62 HT

**- OUVERTURE-MACONNERIE**

- entreprise SOCIÉTÉ THOMAS pour un montant de 1.470,00 HT

Soit un total général de 97.372,97 euros H.T

Décision : **les entreprises sus nommées sont retenues à l'unanimité**

**- Végétalisation cour école,**

Rappel: une étude a été confiée au CPIE de Mayenne (coût 3.200 euros), les élèves et enseignants ont travaillé sur le projet. La commune a touché 40.506 euros de dotation au titre de la biodiversité non utilisés à ce jour.

Décision : **un nouveau devis va être demandé à Scelleur Paysage**

**- Demande de subvention pour la chapelle de Lignières**

Autoriser M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne - programme Aide à la restauration du patrimoine (30% ou 40% selon nature des travaux) et du Conseil Régional des Pays de la Loire - programme Édifices religieux non protégés(20%). . En attente de réponse de l'architecte pour le diagnostic et avant-projet (décidé en séance du 12/11/2025).

Décision: **approuvé à l'unanimité**

**- Règlement salle de convivialité (interdire les feux de Bengale)**

Suite à l'événement dramatique survenu à Gran Montana (Suisse), M. le Maire propose d'inclure dans le règlement de la salle de convivialité que les feux de Bengale sont formellement interdits dans la salle de convivialité.

Décision: **approuvé à l'unanimité**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,